

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Thématique : Groupe vulnérable	
Enfants (jusqu'à environ 12 ans)	
1. Situation problématique	
<i>Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).</i>	
<p>Suite aux mesures de confinement, on peut légitimement se préoccuper pour la santé globale (physique, sociale, émotionnelle, cognitive, relationnelle) des enfants qui sont nombreux à avoir été isolés de leurs amis, des autres enfants et adultes et à ne pas avoir pu sortir de leur domicile, particulièrement dans les quartiers centraux des villes où les gens ne disposent pas d'espaces extérieurs privés. Les enfants ont également perdu la possibilité d'avoir des activités physiques et ludiques à l'extérieur, à l'école et dans l'extrascolaire.</p> <p>La fin de l'année scolaire approche et il conviendrait de proposer à ces enfants des activités temps libre dans un contexte où les besoins de garde seront sans doute part particulièrement importants cet été : ils ne pourront pas tous partir en vacances (manque de revenu, impossibilité de prendre congé) et les grands-parents seront moins disponibles pour les garder. En parallèle, on peut craindre que l'offre d'activités soit plus réduite que d'habitude, notamment du fait des mesures sanitaires que les services devront appliquer.</p>	
2. Situation souhaitée	
<i>Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).</i>	
Dans la situation souhaitée, tous les enfants auraient accès à des activités et/ou à des espaces leur permettant de jouer, en plein air et avec d'autres enfants, avec ou sans la présence de leurs parents.	

3. Acteurs clés / responsables	
<i>Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?</i>	<i>Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?</i>
Région, communes, associations. Pour la coordination à l'échelle locale : coordination de l'Accueil Temps libre, Brede Scholen, coordinations de cohésion sociale.	Les ministres régionaux et les collèges communaux pour l'accès aux espaces. Les communes et les institutions communautaires pour le financement des projets

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

4. Proposition d'action et/ou de mesure

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

Il s'agirait d'une part de renforcer l'organisation des activités habituelles d'accueil temps libre à destination des enfants pendant les vacances d'été. Ces activités ne sont pas assez accessibles en raison d'un ensemble d'obstacles :

- Manque de places (particulièrement pour certaines catégories comme les moins de 6 ans ou les enfants porteurs de handicap) ;
- Coût financier pour les parents ;
- Obstacles organisationnels (manque de flexibilité, horaires fixes, etc.) et culturels ;
- Obstacles géographiques.

Un gros effort doit donc être fait pour améliorer l'accessibilité de ces activités à un maximum d'enfants.

Mais il s'agit aussi d'offrir aux enfants d'autres possibilités d'activités, encadrées ou non, notamment en permettant et en soutenant des initiatives qui investissent l'espace public. Ces initiatives pourraient proposer des activités ludiques, artistiques ou sportives. Il est fondamental que ces activités soient gratuites, ou à tout le moins très accessibles financièrement, flexibles (pas d'inscription à l'avance, pas de présence obligatoire, pas d'obligation d'être présent avant une certaine heure) et tiennent compte des souhaits des enfants. L'objectif est bien de répondre à une diversité de besoins. Enfin les activités devraient pouvoir faire usage d'une grande diversité d'espaces (parcs, rues temporairement fermées à la circulation, écoles, bâtiments publics inoccupés...).

Dans certains cas, la mise à disposition de matériel divers, de jeux géants ou de modules temporaires suscite le jeu libre des enfants sans que l'intervention d'animateurs soit nécessaire. Dans d'autres cas, le simple fait de permettre l'appropriation par les enfants d'un nouvel espace (comme une rue) peut déjà constituer un progrès important car il permet aux enfants de se livrer à des activités ludiques (trottinette, vélo..) dans un espace sécurisé et sous le contrôle social des adultes sans que la présence d'un professionnel soit absolument requise.

Notons qu'il existe déjà des initiatives de ce type et qu'il s'agit donc d'encourager leur multiplication. On citera à titre d'exemples :

- Lire dans les parcs ;
- Les projets réguliers de l'asbl Cultureghem ;
- Le programme Splash organisé chaque été à Saint-Gilles ;
- La mise à disposition de jeux géants par l'IBGE ;
- La mise à disposition de matériel divers dans les projets « Récrés Jeu t'aime ».

Dernier élément important, pour que ces projets se mettent en place, la coordination à l'échelle locale est fondamentale afin que les besoins et opportunités soient examinés et que les actions soient bien coordonnées entre elles. Il existe déjà des acteurs qui peuvent s'en charger comme les Coordinations Accueil Temps et les Brede Scholen. A Bruxelles, il conviendrait idéalement d'associer les deux.

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

--